

Vous souhaitez trouver un emploi adapté à votre handicap ou aménager votre environnement à votre nouvelle situation ? Vous êtes sur le point d'intégrer une entreprise en tant que travailleur en situation de handicap ? Il est important de bénéficier d'un accompagnement expert pour vous diriger vers une insertion durable. Dans le département du Béarn, Cap Emploi 64 intervient auprès de Pôle Emploi et des entreprises, en partenariat avec des conseillers Talent Solutions TINGARI, pour améliorer l'accès et le retour à l'emploi.



Cap Emploi 64 Béarn

Cap Emploi est un **Organisme de Placement Spécialisé (OPS)** actif sur le plan national et régional. Son entité Béarn a déployé un programme destiné à toutes les personnes reconnues en **situation de handicap** : demandeurs d'emploi, salariés, travailleurs indépendants. Leur point commun est d'habiter dans cette zone géographique et d'avoir besoin d'un accompagnement personnalisé et renforcé.

Cap Emploi 64 Béarn répond à 3 grands besoins :

- **Adapter votre environnement de travail et vos missions à votre nouvelle situation de handicap.**
- **Trouver un emploi adapté à votre handicap** si vous avez une RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) et êtes à la recherche d'un emploi.
- **Intégrer une entreprise en tant que travailleur en situation de handicap et sécuriser votre prise de poste.**

Quel que soient votre secteur d'activité et votre ancienneté, Cap Emploi 64 Béarn vous accompagne tout au long de votre évolution professionnelle.

POUR QUI ?

Aux personnes reconnues comme étant en **situation de handicap au travail** (demandeurs d'emploi, salariés, agents publics, travailleurs indépendants) et ayant besoin d'un **accompagnement spécialisé et renforcé** compte tenu de leur handicap. Les principaux titres de bénéficiaires :

- Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) délivrée par la CDAPH
- Allocation Adulte Handicapé (AAH) délivrée par la CDAPH
- Rente d'incapacité partielle permanente (IPP) > à 10 % pour maladie professionnelle ou accident du travail délivré par la Sécurité Sociale
- Pension d'invalidité délivrée par la Sécurité Sociale
- Pension d'invalidité militaire

Aux **employeurs privés ou publics**, quel que soit l'effectif de l'entreprise dans :

- la mise en œuvre de leur obligation légale
- Information et sensibilisation des entreprises
- Études des besoins en Ressources Humaines et conseil dans la mise en œuvre d'actions adaptées Gestion d'offres d'emploi
- Suivi de l'intégration des travailleurs handicapés en entreprise durant les 3 premiers mois suivant leur embauche

C'est près de 1 500 demandeurs d'emploi en situation de handicap qui sont accompagnés chaque année par Cap emploi Béarn !



AU PROGRAMME

Le Conseiller Emploi Formation (CEF) pour les demandeurs d'emploi

- Il propose un accompagnement personnalisé et sur-mesure des Demandeurs d'Emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (DEBOE), tout au long de leur parcours. Cela va de la construction d'un projet professionnel jusqu'à l'accès à l'emploi en milieu ordinaire.
- Il aide à identifier les besoins en rétablissement et en compensation des bénéficiaires. En fonction des situations, il peut mobiliser des partenaires pour approfondir le diagnostic, affiner l'analyse des besoins en compensation du handicap ou encore mobiliser des aides financières.
- Dans le cadre de la mise en œuvre d'un lieu unique d'accompagnement, le conseiller fait aujourd'hui partie d'une équipe de conseillers spécialisés « handicap » au sein des agences Pôle Emploi, afin d'aider les DEBOE avec un fort besoin en compensation et en rétablissement.

Le Conseiller Employeur et Maintien dans l'emploi (CEM) qui intervient sur deux volets : les salariés et les entreprises

- Le volet insertion**
Le conseiller prospecte des employeurs afin de les sensibiliser au handicap, leur faire connaître l'offre de service de Cap Emploi et les interventions possibles. Ils recueillent des offres d'emploi, en tenant compte du contexte de travail (environnement, tâches, contraintes et restrictions). Après ce recueil et l'analyse des besoins de l'employeur, en relation avec les Conseiller Emploi Formation et les équipes handicap de Pôle Emploi, il sélectionne et propose des candidats. Suite à l'embauche des candidats, les CEM peuvent aménager le poste de travail, sensibiliser les équipes afin de sécuriser au maximum la prise de poste.
- Le volet maintien**
Sollicité par des partenaires tels que la médecine du travail, l'employeur ou le salarié, les CEM déploient une démarche autour de l'aménagement des situations de travail. Une analyse de poste est effectuée, et des solutions sont recherchées afin de compenser les situations de handicap. Si toutefois le maintien au poste ne peut aboutir, la possibilité d'un projet de reclassement est examinée.

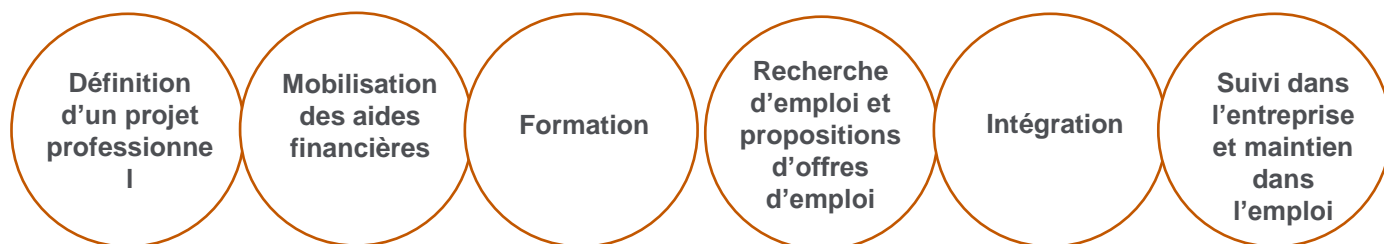
Conseiller en Évolution et Transition professionnelle (CETP) pour les salariés licenciés pour inaptitude

- Si le maintien dans l'emploi n'est pas possible, les CETP interviennent en amont de l'inaptitude professionnelle. Ils travaillent avec des salariés qui sont en arrêt maladie, ou qui vont être licenciés pour inaptitude professionnelle.
- Avant que ces personnes ne soient licenciées, les CETP travaillent avec les salariés sur la notion de rétablissement et à la construction d'un nouveau projet professionnel. Ils travaillent avec les différents publics reconnus comme travailleurs handicapés : agents de la fonction publique, travailleurs indépendants, jeunes en transition entre leur scolarité et le marché du travail, etc.



LES ATOUTS DE CET ACCOMPAGNEMENT

Pour les salarié et demandeurs d'emploi, ce programme vous permet de bénéficier d'aides et de conseils personnalisés à toutes les étapes de votre parcours professionnel :



Les conseillers peuvent aussi faire appel à des prestataires (centre de bilan, organisme de formation...).



Prestation financée par



Pour les personnes en situation de handicap, et pour toute demande d'information, nous vous invitons à envoyer un mail avec vos coordonnées à handicap@manpowergroup.fr